

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

RESOLUTIONS **DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** **DU 29 JUIN 2016**

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- des rapports du Conseil d'Administration, sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2015,

- et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2015,

prend acte des conclusions des rapports des Commissaires aux Comptes et approuve les rapports du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31.12.2015 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 telle que modifiée par la loi n° 2006-19, prend acte des conclusions dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2015.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice 2015 comme suit:

RESULTAT NET 2015	25 355 486, 811
REPORT A NOUVEAU 2014	97 192, 600
BENEFICE A AFFECTER	25 452 679, 411
FONDS SOCIAL	500 000, 000
RESERVE EXTRAORDINAIRE	24 900 000, 000
TOTAL	25 400 000, 000
REPORT A NOUVEAU 2015	52 679, 411

Cette résolution est adoptée à la majorité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le rachat par la Banque de ses actions propres, dans la limite des dispositions prévues par la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, la loi n° 99-92 du 17 Août 1999.

Elle délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise d'utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins values pouvant être constatées.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence des membres du conseil ainsi que la rémunération des présidents et des membres des comités au titre de l'année 2015 comme suit :

- Un montant de deux milles dinars (2000 DT) par séance et par membre du conseil d'administration.
- Un montant de mille dinars net (1000 DT) pour la présidence du Comité permanent d'audit interne et du Comité des Risques par séance et par président de chaque comité.
- Un montant de cinq cents dinars net (500 DT) par séance et par administrateur membre des comités issus du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide :

Le renouvellement du mandat de :

- La Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole.
- Monsieur SAHBI MAHJOUB.
- Monsieur LOTFI MAKTOUF en tant qu'administrateur indépendant.

La nomination de :

- Madame Raouda Bejaoui en tant qu'Administrateur représentant les intérêts des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux, qui remplit les qualifications requises et dont la sélection a été effectuée en application des procédures réglementaires en vigueur, en remplacement de Monsieur TAOUFIK JLASSI.

Et ce pour un mandat de trois années (2016- 2017-2018) qui prend fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne le cabinet «I.C.C.A.» représenté par Monsieur Anis Smaoui et le cabinet «C.S.L.» représenté par Monsieur Samir Laabidi en qualité de Co-Commissaires aux Comptes, devant certifier les états financiers individuels ainsi que ceux consolidés de la BNA, pour les trois exercices 2016 – 2017 - 2018.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Banque Nationale Agricole d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant global de 200 millions de dinars et ce, pour la période comprise entre la réunion de la présente Assemblée et celle qui statuera sur les comptes du prochain exercice. Le Conseil d'Administration est autorisé à fixer le montant de chaque émission et en arrêter les modalités et conditions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication et toutes autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

BILAN APRES REPARTITION DES BENEFICES AU 31/12/2015

	(unité : en 1000 DT)			
	31.12.2015	31.12.2014	Variations	
			Volume	(%)
ACTIF				
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	85 771	107 812	-22 041	-20,4
2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	145 811	87 042	58 769	67,5
3- Créances sur la clientèle	6 818 824	6 927 167	-108 343	-1,6
<i>a- Comptes débiteurs</i>	1 110 052	799 536	310 516	38,8
<i>b- Autres concours à la clientèle</i>	5 352 037	5 731 447	-379 410	-6,6
<i>c- Crédits sur ressources spéciales</i>	336 969	375 216	-38 247	-10,2
<i>d- Créances agricoles sur l'Etat</i>	19 766	20 968	-1 202	-5,7
4- Portefeuille-titres commercial	404 040	252 739	151 301	59,9
5- Portefeuille d'investissement	589 331	517 603	71 728	13,9
6- Valeurs immobilisées	85 776	56 748	29 028	51,2
7- Autres actifs	182 470	147 880	34 590	23,4
<i>a- Comptes d'attente & de régularisation</i>	87 654	99 743	-12 089	-12,1
<i>b- Autres</i>	94 816	48 137	46 679	97,0
TOTAL ACTIF	8 312 023	8 096 991	215 032	2,7
PASSIF				
1- Banque Centrale et CCP	578 209	460 115	118 094	25,7
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers	214 124	492 642	-278 518	-56,5
3- Dépôts & avoirs de la clientèle	6 247 322	5 862 975	384 347	6,6
<i>a- Dépôts à vue</i>	1 706 841	1 504 851	201 990	13,4
<i>b- Autres dépôts & avoirs</i>	4 540 481	4 358 124	182 357	4,2
4- Emprunts et ressources spéciales	301 266	373 471	-72 205	-19,3
<i>a- Emprunts matérialisés</i>	31 769	35 237	-3 468	-9,8
<i>c- Ressources spéciales</i>	269 497	338 234	-68 737	-20,3
5- Autres passifs	334 830	297 457	37 373	12,6
<i>a- Provisions pour passif et charges</i>	11 849	9 391	2 458	26,2
<i>b- Comptes d'attente & de régularisation</i>	271 190	244 134	27 056	11,1
<i>c- Autres</i>	51 791	43 932	7 859	17,9
TOTAL PASSIF	7 675 751	7 486 660	189 091	2,5
CAPITAUX PROPRES				
1- Capital social	160 000	160 000	0	0,0
2- Réserves	344 592	318 601	25 991	8,2
3- Actions propres	-1 372	-1 367	-5	0,4
4- Autres capitaux propres	133 000	133 000	0	0,0
5- Résultats reportés	52	97	-45	-46,4
TOTAL CAPITAUX PROPRES	636 272	610 331	25 941	4,3
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES	8 312 023	8 096 991	215 032	2,7

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(unité : en 1000 DT)

	Capital	Capital non appelé	Prime d'émission + Prime de fusion	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvestissement exonéré indisponible	Réserve pour réinvestissement exonéré disponible	Réserve à régime spécial indisponible	Réserve à régime spécial devenue disponible	Réserve extraordinaire	Réserve pour fonds social	Résultats reportés avant affectation	Résultats reportés après affectation	Modifications comptables	Résultats de l'exercice	Dotation de l'ETAT	Actions propres	Total
Soldes au 31/12/2011 Après affectation	160 000	0	55 077	16 000	0	77 385	22 587	4 098	13 703	44 485	35 065	0	32	0	0	133 000	-1 367	560 065
Soldes au 31/12/2012 Avant affectation	160 000	0	55 077	16 000	0	74 742	25 230	4 098	13 703	44 485	35 734	82	0	0	43 206	133 000	-1 367	603 990
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 26/07/2013.				0		20 832				9 100	500	-82	56		-30 406			
Dividendes distribués															-12 800			
Soldes au 31/12/2012 Après affectation	160 000	0	55 077	16 000	0	95 574	25 230	4 098	13 703	53 585	36 234	0	56	0	0	133 000	-1 367	591 190
Soldes au 31/12/2013 Avant affectation	160 000		55 077	16 000	0	81 980	38 824	4 098	13 703	53 585	36 874	90	0	-47 515	14 553	133 000	-1 367	558 902
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 28/08/2014.												-90	-32 872	47 515	-14 553			
Dividendes distribués															0			
Soldes au 31/12/2013 Après affectation	160 000	0	55 077	16 000	0	81 980	38 824	4 098	13 703	53 585	36 874	0	-32 872	0	0	133 000	-1 367	558 902
Soldes au 31/12/2014 Avant affectation	160 000		55 077	16 000	0	60 630	60 174	0	17 801	53 585	37 485	-32 872		0	50 818	133 000	-1 367	610 331
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 31/10/2015.						10 549				6 800	500	32 872	97		-50 818			
Dividendes distribués															0			
Soldes au 31/12/2014 Après affectation	160 000	0	55 077	16 000	0	71 179	60 174	0	17 801	60 385	37 985	0	97	0	0	133 000	-1 367	610 331
Soldes au 31/12/2015 Avant affectation	160 000		55 077	16 000	0	43 931	87 422	0	17 801	60 385	38 576	97		0	25 355	133 000	-1 372	636 272
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 29/06/2016.										24 900	500	-97	52		-25 355			
Dividendes distribués															0			
Soldes au 31/12/2015 Après affectation	160 000	0	55 077	16 000	0	43 931	87 422	0	17 801	85 285	39 076	0	52	0	0	133 000	-1 372	636 272